

ASSOCIATION NAUTIQUE OMNISPORTS ISTREENNE

OMS Trigance 3 – Allée de la passe pierre – 13800 Istres

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire 2022

L'an 2022, le 03 décembre à 18h00, les membres de l'association, se sont réunis au pavillon des sports sur convocation du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2022.

L'assemblée est présidée par Thierry Salaris en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Laurence Laroche.

Le secrétaire constate que 38 adhérents sur 71 sont présents ou représentés ; le nombre total de voix représente ainsi de 53,5 % des inscrits

Le quorum étant atteint Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Mot du président.
- Rapport d'activités 2021/2022 par section et commission. Quidus
- Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2021/2022. Quidus au trésorier
- Prévisionnel d'activités 2022/2023 par section et commission. Vote.
- Prévisionnel financier 2022/2023. Vote
- Questions diverses
- Élection des membres sortants du conseil d'administration.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président donne ensuite la parole aux responsables des différentes sections (Christophe Degang, Mireille Fernandez) qui en font le bilan et dressent les perspectives pour la saison prochaine. Il ouvre ensuite les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président met au vote le rapport qui est approuvé à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2021- 2022, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2022-2023, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

TROISIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de conserver les mêmes tarifs de cotisations annuelles dues au titre de l'exercice 20223-2024.

Cotisations 2023/2024	Jeune voile	Adulte voile	Handi voile	Aviron	Aviron + handi ou voile
Annuelle	235€	260,00 €	230,00 €	200,00 €	320,00 €
Semetrielle	165€	165,00 €	155,00 €	125,00 €	210,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux statuts de l'association, trois membres du conseil d'administration remettent leur mandat au président : Cyril Oller, Yohan Gues, Thierry Salaris, Robin Aloof

Six candidats se présentent : Therry Salaris, Robin Aloof, Ludovic Belmont, Frédérique Diodati, Duncan Moncrieff, Frédérique Braisaz, Charles Créac'h

A l'unanimité des votants, Ludovic Belmont, Frédérique Diodati, Duncan Moncrieff, Frédérique Braisaz, Charles Créac'h sont désignés comme membres du conseil d'administration.

A 20h00, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire.

Le Président Thierry Salaris



La secrétaire Laurence Laroche

